



Actionnaire peut on m'attaquer?

Par **Gerome59**, le **05/09/2011 à 13:03**

Bonjour,

J'ai repris avec un ami une entreprise en cession de part, 49% moi, 49% mon ami (gérant), et 2% l'ancien proprio, biensure tous sa en SARL .

A l'heure actuel, malheureusement mon ami ne viens plus travailler, moi j'ai du mal a suivre avec mon autre boulot, et l'entreprise n'arrive pas a subvenir a ces besoins...

Le problème c'est que la banque réclame l'argent du prêt a l'ancien proprio car il est cautionnaire. Et maintenant il veut m'attaquer pour que je paye ce fameux prêt bancaire.

Qu'est ce que je risque réellemment?

Je vous remercie de vos réponse futur

Cordialement
Gerome

Par **Michel**, le **08/09/2011 à 16:23**

Bonjour,

Si vous ou votre associé ne vous êtes pas portés caution auprès de la banque, on ne peut normalement pas vous faire payer sur vos deniers propres le remboursement de ce prêt.

Cependant l'ancien associé peut vous attaquer en justice et si il arrive à démontrer que la SARL ne peut plus rembourser du fait de vos actions (ou justement du fait de votre inaction) il a des chances de gagner et donc de vous obliger à rembourser à sa place le prêt bancaire.

Michel
Legalacte.fr

Par **Gerome59**, le **08/09/2011** à **17:21**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour la réponse.

Actuellement je ne suis pas majoritaire et non plus salarié, malgré que je vais ouvrir a la place du gérant pour dire de faire du chiffre.

Maintenant, j'ai déjà payer plusieurs factures et loyer avec mes denier perso, et je ne peu plus suivre financièrement, surtout avec mon boulot a coter. Pour moi je voudrai tout simplement arreter et récupérer mon matériel que j'ai prêter pour l'exploitation, sans avoir d'ennui derrière, et surtout avant qu'il soit saisie. J'ai déjà proposer de donner mes parts mes aucun des deux veux les récupérer.

Que puis je faire pour me debarasser de tout sa sans etre inquiéter?

Cordialement
Gerom

Par **edith1034**, le **08/09/2011** à **18:47**

BONJOUR

ARRÊTEZ DE PAYER POUR NE PAS ÊTRE QUALIFIE DE GÉRANT DE FAIT

vous avez mis des sous d'autres se plantent avec , vous perdez votre capital investi mais pas plus

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>